

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1033

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----  
**ARTICLE 10**

À l'alinéa 4, après le mot :

« orientations ,

insérer les mots :

« et obligations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.